

| | | | | | | | | |
|--|---|---|-------------|----------------------|--------------|------------|-----------------|---|
| SERVICE / DIVISION | Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance | No SD SD-2023-6408 | | | | | | |
| OBJET | Recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval | | | | | | | |
| No dossier(s) interne(s) : SG-3014-01 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-12-20 Date CM souhaitée : 2024-01-09 | | | | | | | | |
| DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 650 1344 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2019-07-09</td> <td>CM-20190709-561</td> <td>CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Isabella Tassoni</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver la constitution du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval et son mandat joint au présent sommaire décisionnel;</p> <p>de mandater le Secrétariat de la gouvernance pour recruter les membres de ce comité et de présenter ses recommandations en vue de leur nomination.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-3188)</p> | | | <u>Date</u> | <u>No résolution</u> | <u>Objet</u> | 2019-07-09 | CM-20190709-561 | CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL |
| <u>Date</u> | <u>No résolution</u> | <u>Objet</u> | | | | | | |
| 2019-07-09 | CM-20190709-561 | CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL | | | | | | |
| CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE, le 9 juillet 2019, selon la résolution CM-20190709-561, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (« CCRIL ») et a établi son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité; et</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé du CCRIL, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-561.</p> | | | | | | | | |
| IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS | | | | | | | | |
| ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS | | | | | | | | |
| CULTURE NE S'APPLIQUE PAS | | | | | | | | |
| CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS | | | | | | | | |
| CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS | | | | | | | | |

| | | |
|---|---|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance | No SD SD-2023-6408 |
| REMARQUE(S) | | |
| <p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE, le 9 juillet 2019, selon la résolution CM-20190709-561, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (« CCRIL ») et a établi son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité; et</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé du CCRIL, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-561;</p> <p>EN CONSÉQUENCE IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval joint au sommaire décisionnel.</p> | | |